L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 10 NOVEMBRE 1890. 64ème Année

Dufour & Bonnet,
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI, 10 NOVEMBRE 1890.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Trois mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

L'établissement du double tarif en France.

La décision prise par le conseil des ministres au sujet de l'établissement d'un double tarif, a été accueillie avec une faveur marquée — dit la *République française*—par les journaux qui se sont faits les défenseurs de notre agriculture et de notre industrie. L'idée d'un tarif maximum unique, avec faculté de réductions en faveur des nations nous accordant des avantages corrélatifs, les avait justement inquiétés. Cette combinaison nous ramenait, par une voie détournée, au système des traités de commerce, aussi avait-elle l'agrément des organes libre-échangistes que la récente décision du cabinet met de fort méchante humeur.

D'après les informations publiées, le gouvernement s'interdirait pas absolument la faculté de conclure certains arrangements; mais, chaque fois qu'il le jugerait utile, "il devrait demander la ratification du Parlement, dont le droit "serait ainsi pleinement réservé."

Il y a là un point qui demande à être éclairci; mais on n'en pourra discuter utilement que lorsqu'on aura sous les yeux le texte officiel du projet gouvernemental. C'est ce que fait observer le *Travail national* qui se déclare satisfait, quand à présent, de la décision prise au sujet du mode de taxation des produits étrangers :

Disons tout de suite, écrit-il, que d'une façon générale la solution du double tarif donne satisfaction à nos désirs, en tant, toutefois, que le tarif minimum irréductible sera ce qu'il doit être, c'est-à-dire qu'il offrira le maximum de garantie à accorder à nos producteurs nationaux, minimum au-dessous duquel on ne devra, en aucun cas, descendre, pour le cas où des négociations s'ouvriraient avec une ou plusieurs puissances.

L'Association de l'industrie française, qui marche de concert avec nos plus grandes associations agricoles, a pris à ce sujet une délibération qui pose et précise la question de telle façon qu'aucune équivoque ne pourra plus subsister dans les esprits de bonne foi.

Cette délibération, dont nous avons déjà parlé, est ainsi conçue :

Le comité de l'Association de l'industrie française,

Considérant que différents journaux, tant en France qu'à l'étranger, se méprennent fréquemment sur les dispositions de la grande majorité des chefs d'industrie en France, les représentant comme s'efforçant d'obtenir le vote de taxes douanières presque prohibitives et l'application d'un tarif maximum unique dans le but d'arrêter toute concurrence étrangère, croit devoir rappeler :

1° Que l'Association de l'industrie française, il y a plus de six ans, a, la première, recommandé la réduction d'un tarif minimum irréductible, qui serait accordé aux nations nous traitant favorablement, et qui pourrait être majoré à l'égard des autres ;

Qu'elle n'a cessé depuis ce temps de soutenir les mêmes idées, comme le prouve notamment le vœu qu'elle a émis dans son assemblée générale du 8 mars 1890 et qui est ainsi conçu :

"1° Que les traités de commerce soient dénoncés avant la date du 1er février 1891.

"2° Qu'il ne soit plus fait de traités de commerce ;

"3° Que l'Etat garde la liberté de ses tarifs ;

"4° Qu'il soit établi un tarif minimum dont les droits compensateurs seront suffisants pour permettre à toutes les industries de lutter à charges égales contre la concurrence étrangère.

"5° Que ce tarif irréductible puisse être accordé aux pays qui nous accorderaient aussi leur tarif le plus réduit et nous feraient leur d'autres équivalents

"6° Qu'à l'égard des pays qui ne nous feraient pas ces avantages le tarif minimum soit majoré en tout ou en partie dans une mesure à déterminer."

2° Que c'est donc à tort qu'on impute aux industriels français l'intention de réclamer des taxes prohibitives, lorsqu'ils ne demandent qu'à lutter à charges égales contre la concurrence étrangère ;

Qu'il n'est pas moins inexact de les représenter comme partisans d'un tarif maximum unique lorsqu'ils repoussent énergiquement ce régime et demandent le maintien de la réduction d'un tarif minimum irréductible établi dans les conditions ci-dessus, lequel tarif pourrait être majoré suivant les cas et dans des proportions à déterminer.

3° Que l'Association, dans ses recherches et études qui l'ont conduite à ses résolutions, n'a jamais perdu de vue ni les intérêts du marché d'exportation qui s'élève à 3 milliards, ni les intérêts du marché intérieur qui est évalué à 37 milliards, mais qu'elle n'a cessé de protester contre l'attitude de ceux qui, oubliant l'importance de ce marché, et mus par un slogan libéralisme, semblaient conseiller sans cesse à la France de ménager les intérêts des nations concurrentes en négligeant les siens.

Les positions étant ainsi prises, la discussion à intervenir sur les intérêts réciproques y gagnera en clarté. Pour notre part, nous désirons que cette discussion soit aussi claire que possible et il ne dépendra pas de nous qu'elle n'ait ce caractère. Il faut que, cette fois, la presse libre-échangiste sorte des phrases pour entrer dans les faits.

Le *Paris national* approuve comme nous l'idée des deux tarifs, mais se demande s'il est bien nécessaire, si même il n'est pas imprudent de déterminer à l'avance le taux du tarif maximum. Ce journal défend la combinaison que nous avons exposée il y a quelques mois et qui consiste à majorer le tarif minimum dans la proportion où nous y obligeront nos concurrents étrangers, s'ils taxent nos produits à des chiffres plus élevés que les nôtres.

Mais laissons parler notre confrère :

Dans notre combinaison, au lieu de nous avoir arrêté notre tarif minimum, c'est-à-dire le tarif qui nous accorde la somme de protection qui nous est strictement nécessaire, nous dissons à l'étranger :

"Voici le régime douanier sous lequel nous voulons vivre, en bonne conscience, nous l'avons fait modéré que possible et nous vous en donnons la preuve, puisque c'est le régime auquel nous trouverons tout naturel que vous accordiez ses marchandises à leur entrée chez vous; tirez-nous donc comme nous vous traitons; appliquez-nous, en un mot, nos propres tarifs et, à l'avance, nous nous déclarons satisfaits.

Si vous ne voulez pas, et si, à notre tarif de conciliation, vous opposez un tarif de guerre, vous ne trouverez pas extraordinaire que nous majorions nos droits de douane vis-à-vis de vos produits dans la mesure exacte où vous majorerez les vôtres vis-à-vis de nos marchandises; c'est vous même qui n'aiez nous dicter le tarif maximum auquel vous serez soumis. Si vous frappez d'un droit élevé tel produit que nous importons chez vous en grosse quantité nous frappe cas, à notre tour, d'un droit équivalent celui ou ceux de vos produits qui trouvent chez nous leur débouché le meilleur.

En réalité, nos négociens mais il est bien entendu que, dans les concessions que nous pourrons vous faire, nous ne descendrons jamais, quoi qu'il arrive, au-dessous de notre tarif minimum qui, lui, est irréductible."

Dans la combinaison du gouvernement, voici, au contraire, le langage que nous tenons à l'étranger :

"Voici nos deux tarifs : l'un est minimum, l'autre est maximum, si vous n'acceptez pas le premier, nous nous allons vous appliquer le bec le second." N'est-ce pas, comme on dit, prendre des gens à rebrousse-poil ! Il est vrai qu'en sera la pratique, il ne sera pas avéré que le tarif maximum est économiquement réductible. Ce qu'on y gagne à faire, au moins, c'est circonscrire les limites entre lesquelles on négocie. On ne descendra pas plus bas que le tarif minimum; mais on n'ira pas plus haut que le tarif maximum.

Quel est l'avantage de ce système? Notre confrère ne l'aperçoit pas bien, ni nous non plus:

Est-il habile de dire à des gens qui pourraient être mal intentionnés : "Voici le maximum des représailles auxquelles vous vous exposez; vous savez bien qu'il est quadruple ou six fois, à l'avance, nous nous emmoinonnons dans la limite de ces deux tarifs.

Il est incontestable que, des deux systèmes, le premier est le plus prudent, le plus digne et le plus conciliant. Il a en même le mérite de nous défendre réciproquement contre nos propres exagérations.

L'*Economiste français* estime que l'établissement du double tarif va amener "le chaos international ;" ce sera, dit-il, "une véritable pétaudière." Les traités de commerce, il n'y a que cela, tant que la terre existera, tant que le monde durera; et l'*Economiste* nous entretient même "de la nécessité de conclure au plus vite un traité de commerce avec les Etats-Unis."

Entre temps, M. Paul Leroy-Beaulieu nous fait la déclaration de principe que voici :

Le monde civilisé, à l'exception de l'Angleterre, est entré depuis quelques années dans un système économique déplorable, celui d'un protectionisme exagéré, qui nous ramène tout droit à la barbarie. Le protectionnisme, ajoute-t-il, le plus grand vice et le plus grande faiblesse de la civilisation contemporaine, il consiste à flatter les appétits de surtaxes de toutes les catégories de producteurs. Chacune d'elle doit être mise à couvert de toute concurrence étrangère. L'ignorance des représentants, qui ne voient pas à leur début de caractère, leur d'estimate les dangers, non pas seulement différés, mais immédiats, non pas seulement indirects, mais directs, du régime de prohibition sauvage que l'on veut inaugurer. Une certaine sorte de chauvinisme se met aussi de la partie; on joue ainsi au hasard les destinées de l'industrie et du travail.

C'est à se demander, vraiment, s'il y a deux Paul Leroy-Beaulieu ? Nous en connaissons un, candidat souvent malheureux dans l'Hérault, qui est, en même temps, président du syndicat des viticulteurs en France, syndicat où l'on a pris — avant les élections de 1889, ce qui n'est qu'une pure coïncidence— une délibération demandant sur les vins étrangers un droit prohibitif de 20 francs par hectolitre, "sauf à relever ce droit, s'il est reconnu illusoire par les primes d'exportation accordées à leurs nationaux par les puissances étrangères." C'est ce même syndicat qui a demandé "que les raisins "secs et autres fruits secs pouvant, "après fermentation, produire une boisson alcoolique, soient soumis au tarif "général des douanes et frappés d'un "droit de 30 francs par 100 kilogrammes" ! Et ce serait le même M. Paul Leroy-Beaulieu qui viendrait parler aujourd'hui de "prohibition sauvage" !

Nous nous refusons à le croire.

Les mamans parisiennes.

L'une d'elle disait à son futur gendre :

—C'est un ange, voyez-vous, mon cher ami, que ma fille.

—Est-elle bonne ménagère ?

—Je ne sais pas. Mais ce sera à vous de la former.

Notes d'album :

Le cœur de l'ingrat est comme le désert, qui boit l'eau du ciel, l'engloutit et ne produit rien.

On ne se sent à son aise que là où on se sait à sa place.

Les cœurs s'entendent, les esprits se disputent.

Le temps est l'ami de l'amitié et l'ennemi de l'amour.

Notes d'album :

Il faut se conduire avec la fortune comme avec les mauvais payeurs : ne pas dédaigner les plus modestes acomptes.

Il y a des gens qui ne savent pas perdre leur temps tout seuls : ils sont le fléau des gens occupés.

Le repas qu'on fait ne doit jamais nuire à celui qu'on doit faire.

Il faut rire avant d'être heureux, de peur de mourir avant d'avoir ri.

Signature de contrat :

Tous les parents et amis sont réunis, et le notaire, qui va bibeller l'acte, s'apprête à affiler sa plume d'oie avec un charmant petit canif.

—Oh ! pas de danger, monsieur, s'écrie la fiancée en lui tendant une plume de fer, elle n'aurait qu'à tomber sur le contrat.

Dans une étude de notaire, le principal clerc interpelle un client, paisiblement assis auprès du poêle :

—C'est bien vous qui êtes mandataire ?

—Non monsieur, je suis bandagiste.

FEUILLETON.

GRAND CŒUR

—PAR—

PAUL D'AIGREMONT.

PREMIERE PARTIE

L'HIRONDELLE.

[illegible] je ne sais ce [illegible] comme que cette [illegible] dans [illegible]

Et puis [illegible] fait : On va découvrir [illegible] sur la fillette; je suppose, tu penses bien que nous n'en saurons rien. On nous dira : Gardez l'enfant, on rendez la. Et puis toujours, si on me la laisse je vivrai avec cette idée que l'on va nous la reprendre un jour ou l'autre. Non, non, je veux savoir à quoi m'en tenir, autrement je serais trop malheureuse.

—Bien, calme-toi, je partirai quand tu voudras. Mais j'y pense, si l'extrait de naissance de notre malheureuse amie porte : Clémence Foulon, ce nom est donc celui de sa famille ?.....

Pourquoi avait-elle quitté celui de son mari ?.....

—C'est vrai, dit Laure. Voilà encore une énigme !

Roselin, en qualité de Provençal, n'était jamais longtemps sans trouver une explication.

—Probablement que le mari était un pas grand'chose, qu'elle a dû quitter, dit-il. Car la Clémence était trop honnête pour faire une bêtise.

—A coup sûr, dit Laure avec conviction. Raison de plus alors, si le danger de ce père nous menace pour être fixés.

—Je t'ai dit que j'allais partir. Veux-tu aujourd'hui ?

—Non, parce que tu as des courses à faire, mais demain.

—Quelles courses ?

—Tu oublies que si nous gardons la petite Marcelle, celle qui sera notre fille Henriette désormais, nous devons déménager, changer de nom et de quartier. Il est probable qu'à ton retour nous serons fixés. Alors, je crois que tu ferais bien d'aller dire à Mme Varnet que je suis retombée plus malade que jamais, qu'elle ne compte plus sur moi de longtemps; sur toi non plus, parce que tu pars pour la Provence rapport à des affaires de famille.

—Bien, j'y vais.

—De là,—ou même peut-être avant d'aller chez Mme Varnet,—tu devrais le rendre chez les Lelaurrain et voir si ont toujours leur idée de nous. Alors, en leur recommandant le secret, tu leur dirais qu'à ton retour tu reviendrais pour l'entendre avec eux.

—Tu es la raison même. Je vais chez les Lelaurrain d'abord, de là chez Mme Varnet. Je rentrerai de bonne heure et demain, en route pour la Gascogne.

Roselin prit un petit chapeau de feutre mou, celui qu'il portait si orâmement sur le côté de sa chevelure noire, un peu frisée, et de son pas délibéré il se dirigea vers la rue d'Aboukir où la maison Lelaurrain avait ses magasins de vente, les usines étant à Montmartre.

On le reçut à bras ouverts.

Depuis quelque temps, précisément, à la grande fabrique de galons et passementeries, on venait de joindre un atelier de broderies. Laure, originaire de Nancy et habile brodeuse entre toutes, dirigeait, on ne peut mieux tout cela.

Chez Mme Varnet elle avait donné des preuves de son intelligence, de son ordre, de son aptitude, comme maîtresse de rassortiment et de manutention, les Lelaurrain la guignaient depuis longtemps, ils étaient trop heureux de voir leur désir se réaliser pour ne pas accepter toutes les conditions de Roselin.

Celui-ci, en effet, expliqua qu'à son retour du pays il reviendrait, qu'ils entreraient chez leurs nouveaux patrons sa femme et lui; mais pour que Mme Varnet ne tente pas de les détourner et de les faire revenir avec elle, ils changeraient de logement.

M. Lelaurrain l'aîné fronça un peu le sourcil à cette dernière déclaration.

—Pourquoi cette précaution ? dit il avec sa méfiance commerciale.

N'êtes vous pas libres ?

—Si, mais il y a sept ans que nous sommes chez Mme Varnet. Ma femme ne saura pas se dépêtrer de là si la patronne insiste, et je vous assure qu'elle est très forte pour engluer les gens.

—Pourquoi la quitter-vous, alors ?

—Parce que nous avons des enfants, et qu'il n'y a pas assez d'avenir chez elle.

La figure intelligente et droite du Provençal justifiait toutes les ambitions, tandis qu'elle inspirait une invincible sympathie.

—C'est bien, dit le riche manufacturier. Vous ne vous fâcherez pas si je prends des renseignements sur vous, n'est-ce pas ?

—Sûr que non. Nous n'avons rien à craindre.

—Je suis convaincu. Si ces renseignements sont ce que je pense, à votre retour revenez, vous aurez la situation que vous désirez.

Chez Mme Varnet, ce fut plus dur.

La patronne, ainsi que l'appelaient les ouvrieres, était une femme fine, alerte, intelligente, qui avait, depuis la mort de son mari, relevé la maison fort compromise.

Subtile comme pas une, elle savait employer tous les moyens pour atteindre son but.

Or, Laure étant une maîtresse d'atelier capable de la remplacer à la vente lorsqu'elle s'absentait, et Roselin un maître mécanicien modèle, il était probable que si elle mettait leur projet d'abandon, elle tenterait l'impossible pour le faire échouer.

Ce fut donc avec de légers frissons à fleur de peau que Roselin entra à l'usine.

On connaissait son action héroïque de la nuit, on savait qu'il s'était jeté dans la fournaise pour sauver une petite fille; Mme Varnet l'avait vu le matin, l'avait raconté à tout le monde.

Mais quand le Provençal se montra avec sa barbe et ses cheveux grillés, bien des yeux se remplirent de larmes, toutes les femmes se tendirent vers lui.

O Roselin !.. on put en entendre de tous les côtés. Quel brave garçon tu fais, tout de même. Bravo, vieux, bravo !.....

—Alors, elle est à toi, maintenant, la pauvre gosse !..... Et ta femme va la garder ...

—Oh ! que c'est donc bien de s'aider comme ça, quand on est du pauvre monde comme nous !.....

—Et de partager la pâtée avec les oiseaux sans nid !.....

Lui, très ému, mais ne voulant pas le laisser paraître, relevait la tête, fronçait les paupières pour n'en pas laisser sortir les larmes, et la gorge serrée, mais essayant quand même de rire, disait :

—Oh ! coquin de sort ! ..... on croirait que vous vous en feriez pas tout autant, camarades !..... En voilà-t-il pas une affaire, mille dious !..... d'être allé ramasser contre une porte une gosse pas si lourde qu'une alouette ?.....

—Contre une porte, mon vieux, oui, mais aussi dans le brasier !.....

—Il n'y a qu'à voir ta barbe ; elle est aussi rousse que celle du diable !.....

—Bah ! nous autres de Provence (il disait de *Province*), nous aimons la chaleur : Soleil ou feu. Nous sommes comme les sigales : Lou soulèu nous fai canta.

—Ce qui veut dire ?

—Le soleil nous fait chanter, parbi té, c'est malin !.....

Mêlé aux expansions finies, il fallut s'expliquer, raconter que Laure était malade d'émotion, et que lui partait au pays, régler des affaires.

—A quel pays ? demanda Mme Varnet déjà sur l'éveil.

—En Provence ?

—Sûr, à Hyères, oui.

—Je croyais que vous n'y aviez plus de parents.

—Oh ! ça par exemple !..... cher mon père, ils étaient onze de famille.

—Et vous restez ?.....

—Ca dépend, quinze jours, peut-être.

—Quinze jours !

—Vous savez, les notaires ne sont pas pressés pour rendre l'argent. Oh ! s'il fallait en prendre, Dieu garde ! Ce serait différent.....

—Et votre femme, je ne la verrai pas avant votre retour ?

—Si la petite guérit, et si elle va mieux, oui. Mais pour le moment, elle ne quitterait pas l'enfant qui a eu transport au cerveau.

—Bien, j'irai la voir.

—Et elle en sera bien heureuse, patronne !

Il partit, en poussant un soupir de satisfaction et en se disant :

—Laure s'en sortira avec elle comme elle pourra. Moi, je ne croyais pas encore si bien faire.

Une heure après, il était de retour rue de la Fontaine-au-Roi.

L'incendie ne donnait plus d'inquiétude.

Si on n'était une pompe placée encore dans la cour et dont quelques pompiers envoyaient le jet sur les débris, mais par prudence seulement, on eût dit tout terminé.

A part le devant de la maison, noirâtre, enfumée, avec de grands trous [illegible] derrière de l'immeuble était ce qu'on voit la veille.

[illegible] mention, à colonnes de fer, ne [illegible] fortement étayée ; et l'on commençait déjà à réparer l'escalier allant du rez-de-chaussée au deuxième, le feu n'ayant pas monté plus haut.

Dans cet logement situé sur le derrière [illegible] Roselin entretenait à soigner [illegible] Mouton, [illegible] intelligent, [illegible] sa mère.

Il aimait déjà sa nouvelle petite [illegible] pagne, s'étant habitué à elle lors de la longue maladie de sa petite sœur, et l'idée qu'elle n'allait plus les quitter le rendait extrêmement heureux.

Dégourdi, comme tous les enfants de Paris, employés de bonne heure à toutes les besognes, c'était lui qui était descendu chercher le souper, qui avait allumé le fourneau, qui avait pelé les pommes de terre, pendant que Laure, penchée sur la petite malade, renouvelait la glace pilée qui entourait son front, la relevait sur ses oreillers, calmait par ses caresses et ses paroles, semblables à une lente et douce mélopée, l'agitation extraordinaire de la fièvre.

Très rouge, la tête renversée en arrière, secouée d'un tremblement nerveux qui la quittait à peine, la pauvre petite ne joignait les mains ou semblait lutter contre un péril imaginaire; des cris indistincts s'échappaient de ses lèvres avec une expression tantôt d'indicible terreur, tantôt d'ardente supplication.

Le docteur Jacquier, revenu, l'avait cependant trouvée mieux :

—L'état est toujours très grave, avait-il dit, mais il n'a pas empiré, ce qui est énorme.

Le lendemain soir, Roselin arrivait de bonne heure à la gare d'Orléans. Laure, retenue auprès de sa chère petite malade, n'avait pu l'accompagner, mais Marcel était venu avec lui.

—Je n'ai rien à faire ce soir, avait dit le peintre à Roselin, je vous aiderai à porter votre petite malle, ce qui vous épargnera une voiture.

Et sans lui demander le but de son voyage, le brave garçon s'était mis en route avec le mécanicien.

Les divers incidents de la fatale nuit les avaient liés.

Laure avait été bien aise d'apprendre de la bouche même de Barrère tout ce qui concernait l'inconnue; et le jeune homme était remonté plusieurs fois chez elle, enchanté de parler et reparler sans cesse de cette aventure qui l'avait si profondément impressionné, d'en dire et répéter le moindre détail.

L'express de Bordeaux partait alors à huit heures vingt, et un express pour Agen, qui devait prendre Roselin pour aller à Condom, partait à neuf heures, mais avait des premières, des secondes et des troisièmes, se mettait en route à huit heures quarante-cinq.

Mais avant huit heures, le mécanicien et son ami étaient là, s'étant déjà informés où se prenaient les billets, où s'enregistraient les bagages.

—Le guichet va s'ouvrir, que dans une demi heure, lui avait répondu l'employé; vous êtes en avance.

—Historique ne pas masquer le trait, avait répondu le Provençal ; c'est qu'on demeure loin.

Si loin, continua-t-il en s'adressant à Marcel, que vous pouvez retourner là-haut, camarade, sans attendre mon départ. Et merci !

—Non, je ne peintre, je n'ai pas l'habitude de me coucher comme les poules. Je vais vous tenir compagnie jusqu'à ce que vous soyez en wagon, monsieur Roselin ; je tirai demain à votre femme que je ne vous ai pas quitté.

Les voyageurs pour l'express de Bordeaux arrivaient.

La saison était belle, la température magnifique, on commençait les excursions de printemps, il y avait du monde, le guichet ne fut pas assiégé.

Roselin et le jeune homme s'amusaient à voir cette longue file aller d'abord jusqu'au milieu de la salle, toujours accrue; puis à mesure que l'heure du départ approchait diminuant peu à peu de tous les voyageurs prendre leurs tickets, se diriger vers l'endroit où s'enregistrent les bagages, affairés, impatients, bousculés, ils allaient de là sur le quai, en passant non pas par la salle d'attente, mais par le passage placé au bout de la main droite.

Bientôt le premier quart après huit heures sonna; la bonacladie des bagages se calma, également la va-et-vient des employés; au guichet vide il n'y avait plus qu'un ou deux retardataires, puis tout à coup, comme si leur tour, au bruit secs se fit entendre, la petite vitre se fermait, tandis qu'un peu plus loin une autre s'ouvrait, celle du train d'Agen par Périgueux et Limoges.

Comme Roselin se levait et se dirigeait du côté de la table, le coupé de maître stoppait brusquement devant le large perron d'arrivée, et une jeune femme, accompagnée d'un monsieur et d'un valet de pied portant les couvertures et les coussins roulés dans des courroies, entra précipitamment dans la salle.

—Le train de Bordeaux est il parti ? demanda-t-elle à un employé.

Celui-ci montra le passage encore ouvert.

—A l'instant même, il va siffler, madame, dit-il. Mais il est trop tard, pour prendre vos billets, le guichet est fermé.

La jeune femme s'était élancée vers la voie.

—Nous avons nos places, dit elle.

Puis s'adressant au monsieur qui la suivait :

—Tous vite, marquis, s'écria-t-elle, plus vite donc, je vous en prie !.....

Mais à cette voix, Marcel Barrère s'était retourné comme si une décharge électrique l'eût touché.

—Elle !..... murmura-t-il comme fou, c'est elle !

D'abord cloué au sol, immobile et stupéfait, il se ressaisit vite et se précipita sur les traces de l'inconnu, criant :

—Arrêtez la !..... arrêtez-la !..... Elle va encore m'échapper !.....

Elle avait atteint le wagon dont le volet de pied tenait respectueusement la portière ouverte. Lestement, elle monta, impassible et indifférente, sans un tressaillement, ne paraissant pas comprendre que le peintre la désignait.

Le monsieur qui l'accompagnait s'était en contraire brusquement retourné, et sa pâleur naturelle s'était accentuée au point qu'on pouvait le croire atteint de quelque syncope subite et foudroyante.

—Allons, Jean, dit la dame avec une impatience fébrile, aide donc M. le marquis à monter, et monte toi-même avec nous, le train part.

En effet une trépidation sourde ébranlait les wagons.

Comprenant ce qu'il ne appelait "le marquis" fut il poussé, hissé, porté par le valet de pied ?..... Comment ce dernier grimpa-t-il lui même, attrapant le marchepied au vol pendant que le train s'ébranlait ?

Ce fut à coup sûr plus rapide que l'éclair.

Dans la salle, Marcel Barrère retenu par les employés qui discutaient, ne voulant pas le laisser passer, lui barrant le passage, criait et restait là comme un possédé, se faisant prendre pour un fou.

—Mais puisque je vous dis de l'arrêter !..... s'exclamait-il en proie à une colère insensée.

—Qui ?.....

—Elle !..... Là bas !..... Cette femme !.....

—Mais pourquoi l'arrêter ?..... Qu'a-t-elle fait ?

—Elle a mis le feu à une maison de la rue de la Fontaine-au-Roi..... Mais le train part !

Mon Dieu, arrêtez-la donc !.....

Et comme il se maintenait solidement, le croyant tout à fait privé de raison, il se mit à hurler, à bout de forces et d'argumente.

—Au secours !..... A l'assassin !..... A l'incendiaire !.....

Pas tout à coup, les yeux lui sortant de la tête, il s'élança les poings en avant.

L'effort fut si violent que Marcel se débarrassa de ceux qui le retenaient, et d'un bond arriva sur le quai de la gare :

Quand il regarda devant lui, le train se perdait dans les profondeurs de l'horizon flanté à toute vitesse.

Le peintre tomba sur un banc s'arrachant les cheveux.

—Elle m'échappe encore, s'écria-t-il. Ah ! c'est le diable qui la protège !.....

Mais ceux qu'il avait bousculés ne l'entendaient pas ainsi.

On le conduisit devant le commissaire de surveillance, et celui-ci ne comprenant rien à ses réponses le prit pour un fou, plutôt pour un pochard.

—Amenez-le cuver son vin au violon, dit-il aux agents qui étaient accourus, demain il s'expliquera plus clairement.

Malgré ses réclamations on l'y fit marcher de force.

Le lendemain seulement et assez tard encore, on consentit à le conduire devant le commissaire de police qui faisait l'enquête de l'incendie.

—Pourquoi n'étes-vous pas venu aussitôt me conter cette histoire, dit-il furieux, j'ensse télégraphié à Bordeaux ; grâce au monsieur malade on eût reconnu la particulière.

—Mais, monsieur, fit observer Marcel, on m'a mis au violon quand j'ai voulu expliquer mon affaire.

—Parce que vous avez fait des choses folles et stupides !.....

On n'est pas bête à ce point-là.....

Le peintre avait envie de se fâcher.

L'idée qu'avec la police on a toujours tort le calma.

Mais en vain le commissaire télégraphia-t-il aussitôt à Bordeaux, le train parti depuis longtemps arrivé, et on n'avait pas vu une personne ressemblant au signalement donné.

[illegible] attendre la réponse de [illegible] on ne pas sur la ter[illegible]

A Paris, on [illegible] des avis demandés aux cochers de nuit, son, ayant conduit ce jour-là des maîtres à la gare d'Orléans de se présenter à la préfecture de police, personne n'obéit.

Mais le chef de la sûreté s'étant emparé de l'affaire, il fut décidé qu'on enverrait immédiatement un agent en Gascogne, à Castelnau-d'Auzan afin d'essayer de découvrir quelque chose sur Clémence Foulon, son mari, sa famille, ses antécédents.

V

EN GASCOGNE.

Le lendemain matin, seulement, le mécanicien arrivait dans un charmant petit village situé aux confins du Gers, sur les limites des Landes, au bord de la vieille route romaine appelée la Ténarèze.

Tout enfoui dans la verdure sombre des chênes et des pins, avec les briques rouges de ses toitures, ses longues étendues de genêts aux fleurs d'or, ses jardins embaumés, ses vignes qui lui font la plus féconde et la plus luxuriante des ceintures, Castelnau-d'Auzan est un des plus jolis sites de cet Armagnac jadis si prospère et si riche, aujourd'hui hélas ! complètement ruiné par le phylloxéra.

Tout au bout du village, au milieu des prairies éternellement vertes, étoilées au printemps de mille fleurettes aux douces couleurs ; entre deux talus couronnés de sauges et de menthes ; sous la végétation folle des grandes ronces aux bouquets d'un violet si pâle, une petite riviere, la Gelize, s'en va en murmurant, sur un lit de cailloux blanc, rieuse et chantante comme une fille en un matin de mai.

Quelques chaumières, ainsi que des baigneuses chastes, se cachent sous les aulnes, au bord de ses rives.

Roselin, arrêté sur la grande route, avant les maisons, s'arrêta ravi.

Depuis longtemps, il n'avait vu si frais, si gracieux paysage, il n'avait respiré l'air si pur, il ne s'était trouvé dans un calme si paisible, si grand, si étreignant.

Au-dessus des arbres, la fumée des repas de midi flottait légère et bleuâtre dans l'atmosphère transparente.

Quelques enfants traînaient une brouette au bord du talus, puis s'amusaient à la renverser, sans doute que d'autres se roulaient dans l'herbe épaisse.

Au loin, le grand silence des choses était à peine troublé par les chants victorieux des coqs se répondant d'une ferme à l'autre.

Roselin avait son plan, ruminé en chemin de fer.

Il s'approcha d'un gamin plus grand que ses camarades.

—Veux tu gagner deux sous ? dit-il en montrant la pièce de cuivre.

Les yeux du petit brillèrent de convoitise.

—Que faut il faire ?

—Me conduire chez le curé.

Le gamin, plein de zèle, se mit à courir droit devant lui.

Après avoir traversé une petite rue aux pavés pointus et inégaux, il déboucha sur une place au milieu de laquelle se voyait l'église.

A côté, une construction à un étage en dressait sa blanche et coquette, inondée de lumière et de soleil.

—C'est là ! dit le gamin, en désignant la maisonnette du doigt.

Roselin lui donna les deux sous promis, et se dirigea vers l'endroit indiqué.

Mais le mécanicien n'eut pas besoin de tirer la petite chaîne qui pendait au-dessus du seuil, la porte était ouverte.

Dès qu'il s'approcha, au bout d'un corridor dans l'encadrement des rosiers et des glycines, il vit un prêtre à la bonne figure épanouie, qui s'avançait à sa rencontre la soutane relevée, en sécutant à [illegible]

Une voix gaconne répondit [illegible] déranger autrement ?

—Monsieur ! (monseigneur.)

—Mettez un couvert de plus, j'ai un invité. Et passez une cuisse d'oie à la poêle avec une de ces petites sauces que vous savez faire, afin que l'on sache quel cordon bleu vous êtes, Cadette.

—Oui, Mme Clémence, répondit une voix un peu rauque.

L'abbé ajouta ; mais doucement, presque humblement :

—Et ne vous faites pas trop attendre, n'est-ce pas, Cadette ? Mon invité est parti à six lieues de Condom, ce matin.

On entendit dans la cuisine, un petit remue-ménage de casseroles boucalées, de feu attisé, et le curé tranquille revint en souriant vers Roselin.

—A présent, cher monsieur, dit il, continuons, je suis à vous. Cadette viendra nous prévenir quand sa cuisine sera prête.

—Monsieur le curé, demanda le Provençal, y a-t-il longtemps que vous êtes dans le pays ?

—Oui, et je ne m'y ennuie pas. J'ai une bonne population. Il y a aussi une aux à la Saint-Louis que de vicaire à Kanze où j'ai passé mes premiers ans ici.

—Vous connaissez bien votre paroisse ?

—Oh ! ça oui. Comme quelqu'un, du reste, à qui l'exercice est recommandé, et qui trotte sans cesse, quand il n'est pas dans son jardin.

—Vous connaissez aussi les histoires, les aventures et même les potins ?.....

Le prêtre sourit.

—Avec Cadette, dit-il, et les autres fines langues gasconnes que je vois un peu partout chaque jour, il ne pourrait guère en être autrement. Je ne sais pas comment on est en Provence, cher monsieur, mais ici il n'y a jamais en personne de trop.

—Chez nous, non plus, Dieu garde !..... On dit que c'est le vin et le soleil qui font ça.

—Le soleil oui, pas le vin. Ici on le fait vaire, mais on n'en boit pas beaucoup, on lui préfère la bière.

—Vous souvenez vous de Clémence Foulon ? M. le curé, demanda Roselin, qui tout à coup affaire, ne se souciait pas de entrer dans ses digressions, le curé, bavard comme tous les Gascons.

—Oui, je me souviens parfaitement de cette créature, je crois bien !..... Elle a même eu pendant quelque temps les chaises de l'église. C'était une bien honnête, une bien brave personne, sauf qu'elle buvait un peu..... son seul défaut, du reste.....

Et dans un pays encore, où presque toutes les femmes ne boivent que de l'eau.

—Ça lui a coûté cher !

Le bon curé eut un tressaillement profond.

—Vous dites ? fit-il inquiet.

—Je m'expliquerai après..... J'ai d'abord besoin de savoir autre chose.....

—Je vous écoute.

—Vous lui connaissez vous que ce nom de Clémence Foulon ?

—Si, elle en avait également un autre. Ce fut au tour de Roselin de lever les yeux, un peu ému. Il était content : ses pressentiments ne l'avaient pas trompé.

—Oui, continua l'abbé, elle s'appelait aussi, je crois, Justine.

—Oui, c'est entendu : Justine-Clémence Foulon. Mais après ?.....

—Comment après ? Je ne comprends pas.

—Voyons, ne jouons pas aux propos interrompus, ça durerait trop longtemps. La personne dont je vous parle était née Justine Clémence Foulon, originaire d'ici, Castelnau d'Auzan.

—Parfaitement. C'est bien cela.

—Mais son mari, comment s'appelait-il ?

—Son mari ! répéta le curé en ouvrant des yeux stupéfaits ; mais Clémence Foulon n'a jamais été mariée.

—Comment, pas mariée ?..... Et l'enfant, alors ?

—Quel enfant ?

—Mais sa fille, parbleu !..... La petite Marie, une admirable mignonne de six ans environ.

—N'est pas sa fille, à coup sûr.

—Quel, pâtre qu'elle était honnête, avenante, et bonne, sauf qu'elle buvait un peu. C'était une bien brave femme. Quand Mme Roselin a été malade, d'une rude maladie, qui a duré trois ans et nous a mangé toutes nos économies, Clémence venait la soigner avec un grand dévouement. C'est pour cela que nous nous nous sommes attachés à elle et à la petite.

—Pauvre Clémence ! soupira l'abbé. Et vous dites qu'elle est morte brûlée ?... C'est bien cela ?

Roselin raconta alors l'incendie, ce que l'on croyait dans le quartier, ce que l'on disait, comment la coupable avait fui sans laisser de traces ! Il parla de tout, excepté de la visite de Pusagnan que Laure lui avait tant recommandé de taire.

Puis, comme le prêtre ému et bouleversé disait :

—Et l'enfant, que va-t-elle devenir ?

Le Provençal de nouveau dit le projet d'adoption de sa femme ; comment Laure s'imaginait, par une superstition maternelle, que l'âme de leur petite fille morte était passée dans la petite orpheline, pourquoi l'idée de cela elle voulait la garder et l'élever.

—Tu vois bien, vois, monsieur le curé, ajouta le brave garçon, ma femme c'est mon bon ange, ma conseillère, ma sagesse ; aussi, il n'y a pas de danger que je lui refuse rien. Nous ne sommes pas riches, mais elle veut partager le pâtée et la miche avec ce pauvre petit oiseau du bon Dieu..... Allons-y.

On trimera un peu plus, s'il y en a pour trois, car nous avons un petit, et un beau petit de dix ans, je vous assure, il y en aura bien pour quatre.

—Mais vous êtes de très braves gens !.. s'écria le prêtre ému et enthousiasmé.

—Oh fait ce qu'on peut, Dieu garde.. Pour lors, ma femme n'a pas voulu attendre le rapport de la police. D'abord elle a pensé que nous ne saurions rien de vrai, tant que tu serait ici.

Ens